

A monsieur le Président du CHS/CT de l'établissement de Toulouse Sud

Muret, le 10 juillet 2019

Objet : modifications des horaires des agents du site de Noé et autres points.

Monsieur le Président,

En qualité de secrétaire du CHS/CT, j'ai été alerté par les agents service distribution de la Poste de Noé sur la modification de leurs horaires collectifs. Certes, lors de la précédente réorganisation, il avait été laissé le choix aux agents entre les possibilités de pause méridienne ou pas. Néanmoins, cette modification intervient le lundi 8 juillet 2019.

J'attire votre attention sur plusieurs aspects :

- Toute modification d'horaire de travail doit faire l'objet d'un passage et d'un examen en CHS/CT, d'information et de tenue de réunion avec les documents se référant au changement.
- Affichage du nouvel horaire et communication à l'inspecteur du travail et à tous les acteurs du CHS/CT.
- Vous ne pouvez unilatéralement changer les horaires en décrétant que la prise de la pause méridienne n'est plus d'actualité et remplacée par la pause de 20 mn rémunérée puisque le standard (décision nationale sur les services de la distribution) de la pause méridienne ne peut être mis en place à Noé.
- Le personnel s'est prononcé pour le maintien de la pause méridienne et l'octroi des tickets restauration.
- Les conditions de la restauration n'ont pas été observées pour que l'intégralité des agents puisse se restaurer au même moment, sur le site de **Noé**, durant sur les 45 minutes imparties. Selon les agents, pour une partie d'entre eux, les sites de la Poste pressentis les plus proches pour la restauration (Lavernose convention maison de retraite, Saint-Suplice bureau fermé entre 12h00 et 14h00 le facteur n'a pas d'accès) du point de distribution médiane pour la restauration sont insalubres.
- Sur les conditions de travail, les agents nous ont fait part que le planning pour la tenue des positions de travail laissait à désirer. Au point qu'au mois de juin, les agents auraient travaillé sans RTT afin d'assurer la continuité de service.
- Sur l'affichage obligatoire, il n'est pas porté les noms et n° de téléphone des représentants du personnel. Une affiche mentionne l'intitulé « voir affichage séparé ».
- Pour une partie des agents, obligés de rentrer à Noé, cela engendre du haut le pied supplémentaire. Dans cette situation, nous demandons l'application du respect des horaires et peut être un retour de produit sur le site de Noé non distribué en tournée. Surplus de courrier à gérer par l'encadrement local.
- La problématique est à l'identique sur le site de **Montesquieu**.

En conséquences, je vous serai gré de motiver votre décision ou de surseoir à celle-ci et de la différer soit jusqu'à la prochaine réunion du CHS/CT soit provoquer une audience extraordinaire.

Pour le CHS/CT
Le secrétaire Loïc Graule

